

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 6**

Engagement n° 6 (demandé par la Régie)

En partant de la référence qui est à la pièce C-HQD-23, en réponse à la question 2.3 de la DDR 1 d'OC, est-ce que, lorsqu'Hydro-Québec fait référence aux effets de marché, on fait plutôt référence aux effets d'entraînement de bénévolat et d'opportunisme plutôt qu'à la transformation de marché.

Réponse à l'engagement n° 6 :

1 Dans la réponse du Distributeur à la question 2.3 de OC à la pièce HQD-2,
2 document 8 (pièce C-HQD-0023), le Distributeur entend par effet de marché
3 l'influence de l'ensemble de ses activités de sensibilisation dans ce volet sur
4 l'adoption de certains comportements en efficacité énergétique (incluant l'achat
5 de produits efficaces ciblés). En effet, pour *Sensibilisation intégrée*, on ne peut
6 considérer des effets de marché tels l'opportunisme, l'entraînement ou le
7 bénévolat puisqu'il n'y a pas d'aide financière.